

## **Voici l'email du président de l'association des contribuables de Givors qui demande un droit de réponse au journal Le Progrès à propos de l'affaire Passi/Goux. 09/02/2017**

Bonjour,

J'ai lu avec attention votre article de ce jour sur le conseil municipal.

Je suis consterné par le fait que vous poursuivez l'erreur commise volontairement au départ par le "journaliste" de Lyonmag2, "erreur" consistant à présenter M. Boudjellaba comme étant le seul à avoir porté plainte pour l'affaire Passi/Goux, alors qu'en fait c'est moi-même qui en suis à l'origine, puisque j'ai porté plainte auprès du procureur dès janvier 2015 et M. Boudjellaba l'a fait ensuite en juillet de la même année. Erreur constamment reprise par tous les journalistes qui traitent de ce sujet.

J'ai porté plainte en tant que président de l'association de défense des contribuables de Givors, et toutes mes démarches sont publiées dès le début sur notre site <http://givors.ovh.org>. J'ai également été entendu comme plaignant par la police judiciaire.

Ce qui est grave dans cet "oubli" des journalistes, c'est que je n'ai jamais caché ce que j'ai fait puisque j'ai été appelé au téléphone par ce journaliste de LyonMag2, par Sophie Majou votre collègue du Progrès et par le journaliste des potins d'Angèle. Malgré le fait d'avoir apporté à ces différents journalistes des éléments d'information décisifs, non seulement je ne suis pas cité, mais on cite systématiquement M. Boudjellaba en le présentant comme **le seul** à avoir porté plainte. Ce qui constitue un mensonge caractérisé.

Le pire, c'est que je suis intervenu en séance du conseil municipal mardi dernier pour informer le conseil de mon action judiciaire en tant que président de mon association, que vous avez donc eu le loisir d'entendre mon intervention et que vous ne l'avez par transmise dans votre article, persistant à présenter M. Boudjellaba, photo à l'appui, comme étant "à l'origine" de cette plainte, ce qui est un mensonge grossier, et ce qui me fait passer moi-même pour un menteur. Je suis stupéfait. Je ne comprends pas cet acharnement du silence à l'égard de l'association des contribuables.

Ce problème n'est pas un problème de notoriété pour moi mais pose un problème déontologique auprès des adhérents de mon association qui finissent par douter de la réalité de mon action, ce qui est grave, et les élus du conseil qui me prennent désormais pour un menteur.

Je vous demande donc par la présente au titre du droit de réponse (loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse) de consacrer un article à mon action judiciaire qui porte, de plus, sur trois affaires, comme je l'ai indiqué au conseil municipal : la nomination de Mme Goux, l'association Alter Ego et la publication d'un tract injurieux financé par le conseil général, plaintes qui ont débuté en 2010. Et ceci, comme le dit la loi sur la presse en même lieu et avec le même espace occupé que l'article précédent.

Je vous remercie d'avance,

Cordialement.

**Alain Pelosato**

Président de l'association de défense des contribuables de Givors